

# CASTELNAU-LE-LEZ

## Plan Local d'Urbanisme



---

### Annexe 1 : LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

---

Approuvé par délibération du Conseil municipal du 29 juin 2007

Modifié par délibération du Conseil municipal du 28 février 2011

Modifié par délibération du Conseil municipal du 27 mai 2011

Modifié par délibération du Conseil municipal du 20 mars 2013

Modification simplifiée approuvée par délibération du 12 décembre 2013

REVISION SIMPLIFIEE « Domaine de Caylus » approuvée par délibération du 20 janvier 2014

## Commune de Castelnau-le-Lez

### EMPLACEMENTS RESERVES

#### MAITRISE D'OUVRAGE : COMMUNE

**C 1** Chemin de Substantion 2620 m<sup>2</sup>  
environ  
Elargissement à 8 m d'emprise

**Constitue l'axe prioritaire N°13 du schéma de déplacement doux validé par le Conseil municipal le 26 juin 2006. Source : Etude ALTER MODAL.**

-----  
**C 2** Chemin de l'Eclair 336 m<sup>2</sup>  
environ  
Elargissement à 8 m d'emprise

**Constitue l'axe prioritaire « Centre ville » du schéma de déplacement doux validé par le Conseil municipal le 26 juin 2006: Piste en contre sens côté ouest. (cf charte accessibilité des modes doux) Source : Etude ALTER MODAL.**

-----  
**C 3** Chemin du Thym 17 m<sup>2</sup>  
environ  
Elargissement à 10 m d'emprise  
Parcelle BH 29  
-----

**C 6** Chemin de la Draye du Marbre 403 m<sup>2</sup>  
environ

Calibrage à 10 m d'emprise

-----

**C 7** Chemin des Mûriers 77 m<sup>2</sup>  
environ

Elargissement à 10m d'emprise

-----

**C 8** Création de bassins de rétention 6994 m<sup>2</sup>  
environ

sur la parcelle BI 139

*(Schéma d'assainissement pluvial. Source : BCEOM)*

-----

**C 10** Chemin du Pech Saint Peyre 7090 m<sup>2</sup> environ

**Voir profil joint : chaussée de 6m + trottoir de 1,5m coté Ouest + piste cyclable directionnelle 3,5m coté Est. Schéma de déplacement doux validé par le Conseil municipal le 26 juin 2006. Source : Etude ALTER MODAL.**

**C 11** Avenue de Vénus 5284 m<sup>2</sup> environ  
Création d'un bassin de rétention

sur la parcelle CX 6 (10000 m<sup>3</sup>)

*(Schéma d'assainissement pluvial. Source : BCEOM)*

-----

**C 12** Chemin du Thym. 1167 m<sup>2</sup> environ

Création d'un bassin de rétention

sur la parcelle CB 10 (900 m<sup>3</sup>)

*(Schéma d'assainissement pluvial. Source : BCEOM)*

-----

**C 13** Groupe scolaire J. Moulin 1.248 m<sup>2</sup> environ

Création d'un parc de stationnement

sur la parcelle CN 17

-----

**C 14** Création d'un parc urbain 810 m<sup>2</sup>

sur la parcelle AY 277

-----

**C 16**  
environ

Aménagement zone

65 626 m<sup>2</sup>

d'équipements sportifs  
Plaine de Courtarelle

-----

**C 17**  
environ

Aménagement à 8 m d'emprise

593 m<sup>2</sup>

de l'impasse des Dahlias.

-----

**C 18**

Aménagement d'un rond point  
Avenue J. Jaurès - Voie Domitienne  
Parcelles BE 257 et BK 139

207 m<sup>2</sup> environ

**Rond point de 15 m de rayon dont 1,5 m de trottoir (pas de trottoir côté Lez eu égard au gabarit) : cf croquis joint**

**C 19**

Aménagement à 8 m d'emprise  
de la Rue du Prado  
parcelle BA 209

79 m<sup>2</sup> environ

**Profil : 1 trottoir d'1,5 m + trottoir bi fonctionnel de 3 m côté Lez + 1 voie à sens unique de circulation automobile de 3,5 m en courbe et pour véhicules de sécurité**

-----

**C 20**  
environ

Aménagement d'un passage piétonnier

242 m<sup>2</sup>

vers l'Avenue de l'Europe  
et d'un espace public paysager  
Parcelle CN 170

-----

**C 21**  
environ

Aménagement des berges du Lez

3551 m<sup>2</sup>

Parcelles AY 67 (302 m<sup>2</sup>) et AY 236 (3264 m<sup>2</sup>)

-----

**C 22** Aménagement à 10 m d'emprise 123 m<sup>2</sup>  
environ  
de la Rue des Sycomores  
parcelle CC 3

---

**C 23** Avenue M. Dassault 3615 m<sup>2</sup>  
environ  
Elargissement à 15 m d'emprise

**Constitue l'axe prioritaire « Collège Nord-Sud » du Schéma de déplacement doux validé par le Conseil municipal le 26 juin 2006 : 2 voies de 4m + 1 voie 3m pour tourne à gauche + 2,5m partage cycles et piétons à l'Ouest + 1,5m cycles sur trottoir à l'Est. Source : Etude ALTER MODAL.**

---

**C 27** Avenue M. Dassault entre Av. de l'Europe et voie SNCF 669 m<sup>2</sup>  
environ  
Elargissement à 15 m d'emprise

**Constitue l'axe prioritaire « Collège Nord-Sud » du Schéma de déplacement doux validé par le Conseil municipal le 26 juin 2006 : 2 voies de 4m + 1 voie 3m pour tourne à gauche + 2,5m partage cycles et piétons à l'Ouest + 1,5m cycles sur trottoir à l'Est. Source : Etude ALTER MODAL.**

---

**C 28** Chemin des Aires 1086 m<sup>2</sup>  
environ  
Aménagement d'une voie  
Parcelle BH 6

**C 29** Espace vert à la pointe de l'ancienne route de Clapiers 1150m<sup>2</sup>  
environ  
Aménagement de l'entrée de ville  
Parcelle BN 108

---

**C 30** Préservation d'une Noria 391m<sup>2</sup>  
environ  
Parcelle BA 55

---

<b>C 32</b> environ	Extension du cimetière du Champ Juvénal Parcelle CA 28 -----	3940 m <sup>2</sup>
<b>C 33</b> environ	Rue des Sycomores Elargissement à 8m d'emprise -----	509 m <sup>2</sup>
<b>C 34</b> environ	Chemin des Mûriers Création d'un bassin de rétention de 2000m <sup>3</sup> Parcelle CC 156 <i>(Schéma d'assainissement pluvial. Source : BCEOM)</i> -----	3766 m <sup>2</sup>
<b>C 35</b> environ	Chemin de Caylus Création d'un bassin de rétention de 4000m <sup>3</sup> Parcelle BI 9 <i>(Schéma d'assainissement pluvial. Source : BCEOM)</i> -----	5416 m <sup>2</sup>
<b>C 36</b> environ	Courtarelle Création d'un bassin de rétention de 15 000m <sup>3</sup> Parcelle BW 70 <i>(Schéma d'assainissement pluvial. Source : BCEOM)</i> -----	8370 m <sup>2</sup>
<b>C 37</b>	Av. André Ampère Création d'un bassin de rétention Parcelle CS0026 <i>(Schéma d'assainissement pluvial. Source : BCEOM)</i>	3933 m <sup>2</sup> environ
<b>C 38</b> environ	Mas de Bongues Extension d'un bassin de rétention existant Parcelle AS 142 <i>(Schéma d'assainissement pluvial. Source : BCEOM)</i> -----	10 395 m <sup>2</sup>

<b>C 39</b> environ	Elargissement à 8m d'emprise du chemin du Lez sur la parcelle BA 1	420 m <sup>2</sup>
------------------------	---	--------------------

**Constitue l'axe prioritaire « Berges du Lez » du Schéma de déplacement doux validé par le Conseil municipal le 26 juin 2006 : 1 voie à sens unique de circulation automobile de 3 à 3,5m + 3m partage cycles et piétons côté Lez + 1,5m pour trottoir côté centre historique. Source : Etude ALTER MODAL.**

<b>C 40</b>	Avenue J. Jaures Aménagement d'un parvis piétonnier Parcelle cadastrée BB 147	344 m <sup>2</sup>
-------------	---	--------------------

<b>C 41</b>	Chemin de Caylus Elargissement à 18 m d'emprise du chemin de Caylus sur les parcelles BW 33, BY1, BY2, BY91, BY13	6700 m <sup>2</sup>
-------------	---	---------------------

Réalisation itinéraire de déplacements doux

**Constitue l'axe prioritaire « Axe de Caylus » du schéma de déplacement doux validé par le Conseil municipal le 26 juin 2006. Source : Etude ALTER MODAL.**

<b>C 42</b>	Voirie de raccordement sur le carrefour giratoire de la RD 65 10 m d'emprise Parcelles BY25, BY50, BY21, BY76, BY74 et BY48	8720 m <sup>2</sup>
-------------	--	---------------------

<b>C 43</b>	Réalisation d'un réservoir Alimentation en eau potable de 1500 m <sup>3</sup> Parcelles BY 21 , BY48 et BY50	4930 m <sup>2</sup>
-------------	--	---------------------

<b>MAITRISE D'OUVRAGE : Communauté d'Agglomération de Montpellier</b>
---

<b>Ca4</b> m <sup>2</sup>	Aménagement de l'Avenue du Mas de Rochet :	
	a) – entre la sortie de la trémie et la limite de la commune.	38.700
m <sup>2</sup>	b) – entre l'Allée des Lacs et le raccordement sur l'Avenue de la Pompignane.	2.800
m <sup>2</sup>	c) – en sortie de lotissement de la Rue du Salaison.	700

<b>Ca5</b> variable	Evitement sud de la RN 113 de la Rue Mas de Rochet à la limite de la commune avec St Aunès et Le Crès	Emprise 21 à 32,50m
------------------------	--	------------------------

environ 12 ha

-----

**Ca23** Environ Emprise pour l'opération 2<sup>ème</sup> ligne de Tramway de 17 816 m<sup>2</sup>  
l'Agglomération de Montpellier

**MAITRISE D'OUVRAGE : DEPARTEMENT**

**D1** Environ Aménagement à 2X2 voies entre la limite 20 ha  
de commune de Clapiers et la limite de commune Le Crès  
Plateforme de 18,50 m – Emprises variables

-----

**D3** Environ RD 65 E - voie de contournement Est. Aménagement à 2X2 voies 3 ha 60  
entre la RD65 et l'Avenue de l'Europe  
avec carrefour dénivelé sur la RN 113 (plateforme de 18,50m)

**D4** Environ Déviation Est de Montpellier 103 841 m<sup>2</sup>  
de la RN 113 à la rue de la vieille poste  
(aménagement à 2X2 voies), requalification de la RN113,  
création de ronds points d'échange sur la RN 113 et la rue de la Vielle Poste